

06 MAI 2025

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 06 mai 2025 dans la salle de l'hôtel de ville à laquelle sont présents madame la conseillère Shanna Roussy, et messieurs les conseillers Michel Rail, Yannick Cloutier, Jonathan Côté et Stéphane Mercier sous la présidence du maire, monsieur Daniel Leboeuf. Est également présent monsieur Claude Panneton, directeur général par intérim et greffier par intérim.

Sont absentes : Allyson Cahill-Vibert, Shanna Roussy, Gaétane Hautcoeur et Doris Réhel

Monsieur le maire annonce l'ouverture de la séance à 19 h 02.

RÉS. NO. 126-05-2025 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

RÉS. NO. 127-05-2025 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et t résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 08 avril 2025 soit et est approuvé tel que rédigé.

RÉS. NO. 128-05-2025 : APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu à unanimement que le conseil approuve la liste des déboursés pour la période du 27 mars 2025 au 30 avril 2025, au montant de 143 127,24 \$, la liste des comptes à payer au 30 avril 2025, au montant de 175 305,84 \$, et la liste des comptes à payer au 30 janvier 2025

DÉPÔT DU RAPPORT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 AVRIL 2025

Il est procédé au dépôt des états comparatifs pour la période du 1er janvier 2024 au 30 avril 2025, le tout conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

RÉS. NO. 129-05-2025 : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION-CITERNE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (180 000 \$) NÉCESSAIRE À CETTE FIN

Monsieur le conseiller Jonathan Côté donne un avis de motion à l'effet que le Règlement numéro 638-2025 intitulé « *Règlement décrétant l'acquisition d'un camion-citerne pour le service de sécurité incendie et autorisant un emprunt de cent quatre-vingt mille dollars (180 000 \$) nécessaire à cette fin* » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Le projet de règlement portant le numéro 638.2025 est déposé, et copie est mise à la disposition du public.

RÉS. NO. 130-05-2025 :AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT NUMÉRO 639-2025 INTITULÉ « POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT, DE VIOLENCE ET D'INCIVILITÉ AU TRAVAIL»

Monsieur le conseiller Michel Rail donne un avis de motion à l'effet que le Règlement numéro 639-2025 intitulé « *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail* » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Le projet de règlement portant le numéro 639.2025 est déposé, et copie est mise à la disposition du public.

8

RÉS. NO. 131-05-2025 :AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT - « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 241 268 \$ POUR LA RÉFECTION DU 2^E RANG DE LA ROUTE DE LA STATION-WINDSOR EST

Madame la conseillère Shanna Roussy donne un avis de motion à l'effet que le Règlement numéro 640-2025 intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 4 241 268 \$ pour la réfection du 2^e rang de la route de la Station-Windsor est* » sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Le projet de règlement portant le numéro 640.2025 est déposé, et copie est mise à la disposition du public.

Monsieur le conseiller Jonathan Côté quitte la salle du Conseil à 19 h 20 et il est retour à 19 h 22.

RÉS. NO. 132-05-2025 : OCTROI DE CONTRAT – SAFIRE CONSEILS RH INC.

CONSIDÉRANT QUE la résolution 353-2024 autorisait l'embauche d'une ressource contractuelle en ressources humaines et de permettre à la direction générale de réaliser une description de mandat et rechercher des candidatures.

CONSIDÉRANT QUE la démarche n'a pas donné de résultats;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de la firme Safire Conseil RH inc en date du 04 avril 2025

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement d'octroyer un contrat d'accompagnement en ressources humaines à la firme Safire Conseils RH inc pour la somme dix mille cinq cents dollars plus les taxes applicables.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-160-00-416.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Caroline Dégarie, trésorière

RÉS. NO. 133-05-2025 - NOMINATION D'UN RESPONSABLE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX DOCUMENTS OU À LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT que la personne ayant la plus haute autorité peut désigner comme responsable un membre de son personnel de direction et lui déléguer tout ou partie de ses fonctions;

CONSIDÉRANT la volonté de déléguer l'ensemble des fonctions au greffier de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement :

DE NOMMER le greffier par intérim de la Ville responsable de l'ensemble des fonctions conférées par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Commission d'accès à l'information à titre d'avis de délégation, conformément à l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1);

D'ABROGER toutes les nominations antérieures incompatibles avec la présente résolution.

RÉS. NO. 134-05-2025 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN (UMQ)

8
CONSIDÉRANT que la Ville souhaite renouveler son adhésion au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu unanimement:

DE RENOUVELER l'adhésion de la Ville au Carrefour du capital humain pour un montant de trois mille cent vingt-deux dollars et soixante-sept cents (3 122,67 \$), excluant les taxes applicables.

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-160-00-416.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Caroline Dégarie, trésorière

RÉS. NO. 135-05-2025 - MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) AFIN D'AGIR À TITRE DE PROCUREUR PATRONAL DANS LE CADRE DU RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS ET COLS BLEUS

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé est membre de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

CONSIDÉRANT que la convention collective des employés cols blancs et cols bleus est échue depuis le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville désire mandater l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'agir à titre de procureur patronal dans le cadre du renouvellement de la convention collective des employés cols blancs et cols bleus;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu unanimement :

DE MANDATER l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin d'agir à titre de procureur patronal dans le cadre du renouvellement de la convention collective des employés cols blancs et cols bleus.

La présente résolution ne peut en aucun temps être considérée comme une renonciation au droit au secret professionnel

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-160-00-416.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Caroline Dégarie, trésorière

RÉS. NO. 136-05-2025 : - ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS SAISONNIERS PRINTEMPS / ÉTÉ/ AUTOMNE 2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement que le directeur général soit autorisé à procéder à l'engagement des employés saisonniers pour la période printemps/été/automne 2025 selon la liste des employés saisonnier en date du -6 mai 2025 déposée au conseil, et ce, au fur et à mesure des besoins et suivant les disponibilités budgétaires.

RÉS. NO. 137-05-2025 : AFFICHAGE DE POSTES AU SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Shanna Roussy et résolu unanimement que le directeur général soit autorisé à procéder à l'affichage de postes au service des travaux publics suivants :

Journalier - Saisonniers (été)
Ouvrier-opérateur - Saisonniers (été)
Ouvrier opérateur- Temporaire (été) - 2 postes

4

**RÉS. NO. 138-05-2025 : UNITÉS MOBILES DE RESTAURATION SUR
LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE PERCÉ**

CONSIDÉRANT QUE le 15 mars 2022, le conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 592-2022 sur les unités mobiles de restauration* afin d'autoriser les unités mobiles de restauration sur certaines parties de son domaine public et encadrer cette occupation de son domaine public;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 du Règlement numéro 592-2022, l'émission d'un permis d'unité mobile de restauration est conditionnelle à un processus de sélection réalisé avec le concours d'un comité composé à cet effet afin de juger des dossiers de candidature et formuler des recommandations au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 5 du Règlement numéro 592-2022, le conseil municipal a déterminé par résolution le nombre de permis d'unité mobile de restauration disponibles, les sites, les emplacements, les heures autorisées et les périodes d'occupation;

CONSIDÉRANT QUE le 11 avril 2025, la Ville de Percé a publié un appel à propositions pour la délivrance des quatre (4) permis disponibles ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection formé par résolution du conseil municipal a procédé à l'analyse des dossiers de candidature reçus et a soumis sa recommandation au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 19 du Règlement numéro 592-2022, les permis sont valide pour une durée de six (6) mois, soit du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année, et sont renouvelables automatiquement deux (2) fois pour une même durée de six (6) mois, sous réserve du respect des conditions d'émission desdits permis ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement que les permis d'exploitation d'unités mobiles de restauration sur le domaine public de la Ville de Percé, pour l'année 2025, soient délivrés comme suit :

Site de la halte routière de Cap d'Espoir : Cantine chez Mady (1 unité)
Site du village de Percé (lot 5 084 177) : El'Bourgot (2 unités).

RÉS. NO. 139-05-2025 : AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA QUOTE-PART ANNUELLE 2024-2025 POUR LE TRANSPORT CENTRE DE JOUR RLS ROCHER PERCÉ

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la quote-part annuelle 2024-2025 pour le transport centre de jour RLS rocher percé au montant de mille quatre cent et vingt et un dollars et quarante-trois cents (1 421,43 \$).

D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-370-00-951.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire précédemment mentionné.

Caroline Dégarie, trésorière

RÉS. NO. 140-05-2025 : LOISIRS PERCÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CAMP DE JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Shanna Roussy et résolu unanimement d'accorder une aide financière de 2 500 \$ à Loisirs Percé pour l'organisation du camp de jour de Cap d'Espoir au cours de la saison estivale 2025.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU MOIS DE AVRIL 2025

Le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2025 est déposé.

8

RÉS. NO. 141-05-2025 : PIIA Lot 6 620 606, chemin de Bougainville - Projet de nouvelle construction d'une maison unifamiliale isolée

CONSIDÉRANT QUE madame Noreen Syvret a déposé une demande de permis de construction pour la construction d'une maison unifamiliale isolée le 27 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE la marge de recul avant excède la limite proscrite par l'article 122 du règlement 436-2011 de zonage;

CONSIDÉRANT QUE toute construction de bâtiments principaux est assujetti par l'article 3 paragraphe 6 du règlement 262-98 sur les PIIA à celui-ci et ses amendements subséquents;

CONSIDÉRANT entre autres, les critères d'évaluations du règlement sur les PIIA 262-98 et ses amendements subséquents.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 22 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Mercier et résolu unanimement:

D'ACCEPTER les plans relatifs à la demande de permis pour un projet de construction d'une maison unifamiliale isolée, le tout tel que montré aux plans déposés, et ce, conformément au règlement numéro 262-98, concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

D'AUTORISER la firme Apura, firme mandaté à l'émission des permis, à émettre les permis à cet effet.

RÉS. NO 142-05-2025 - ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION - LA VILLE DE PERCÉ DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RECONSIDÉRER DE FAÇON URGENTE SA DÉCISION

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT que la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT que la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Michel Rail et résolu unanimement:

DE DEMANDER au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

QUE cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation;
- M. Eric Girard, ministre des Finances;
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement;
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement;
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement;
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec;
- M. André Bachand, député du comté de Richmond;
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités.

RÉS. NO. 143-05-2025 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU 1^{ER} AVENANT DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIDE AUX INITIATIVES ET DE PARTENARIAT 2023-2024 DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu unanimement:

D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier à signer le 1^{er} avenant de la convention d'aide financière dans le cadre du Programme Aide aux initiatives et de partenariat 2023-2024 du ministère de la Culture et des Communications.

RÉS. NO. 144-05-2024 : DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN KIOSQUE D'INFORMATION SUR LA PLACE SUZANN GUITÉ, L'ASSOCIATION DE GESTION HALIEUTIQUE AUTOCHTONE MI'GMAQ ET WOLASTOQEY (AGHAMW).

Il est dûment proposé par madame la conseillère Shanna Roussy et résolu unanimement:

D'autoriser la tenue d'un kiosque d'information sur la place Suzann Guité par l'association de gestion halieutique autochtone Mi'gmaq et Wolastoqey (AGHAMW), le 25 juillet 2025

RÉS. NO. 145-05-2024 : DEMANDE LANCEMENT DU LIVRE HISTOIRE DE PERCÉ

Il est dûment proposé par madame la conseillère Shanna Roussy et résolu unanimement:

Que suite à la demande de M. Jean-Marie Fallu, historien et auteur, en date du 19 février 2025, un budget de trois cents dollars pour le Lancement du livre Histoire de Percé le 22 juin 2025.

RÉS. NO. 146-05-2024 : DEMANDE d'aide financière Association du Festival de Malbaie inc.

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu unanimement:

Que, suite à la demande de l'Association du Festival de Malbaie inc, en date du 15 avril 2025 d'accorder une aide financière de mille dollars (1 000 \$) dans le cadre de l'édition 2025 du festival qui se tiendra du 23 au 27 juillet 2025.

**RÉS. NO. 147-05-2024 : ÉVÉNEMENTS GASPESIA – ULTRA TRAIL GASPESIA 100
– DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} avril 2025, Événements Gaspesia déposait à la Ville une demande d'aide financière et technique dans le cadre de l'Ultra Trail Gaspesia 100 qui se déroulera sur le territoire de la ville de Percé du 13 au 15 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 5 mars 2024, le conseil municipal a autorisé que la Ville de Percé contribue à cette édition de l'Ultra Trail Gaspesia 100 en permettant son installation dans le parc des Loups-Marins et en fournissant les équipements et services demandés, notamment l'utilisation d'une partie du stationnement municipal payant, soit 50% dudit stationnement;

CONSIDÉRANT l'importance de cette aide technique par rapport à celle des années précédentes, le conseil a décidé de limiter au strict minimum sa contribution à cette dernière;

CONSIDÉRANT QU'Événements Gaspesia demande à la Ville de réviser sa décision en ce qui a trait à sa contribution financière pour lui permettre d'assumer les dépenses de l'événement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jonathan Côté et résolu unanimement l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder à Événements Gaspesia une aide financière de deux mille cinq cent dollars (2,500\$), en fournissant le services demandé de l'utilisation d'une partie du stationnement municipal payant, soit 50% dudit stationnement;

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE D'INTERVENTIONS

La période d'interventions s'est tenue de 19 h42 à 20 h 30

RÉS. NO. 148-05-20 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 20 h 30 l'ordre du jour étant épuisé:

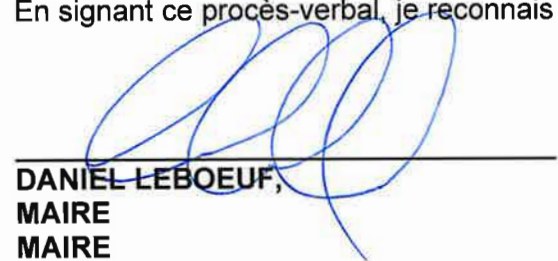
Il est dûment proposé par le conseiller Yannick Cloutier et résolu unanimement:

DE LEVER la présente séance.


DANIEL LÉBOEUF,
MAIRE


CLAUDE PANNETON,
GREFFIER PAR INTÉRIM

En signant ce procès-verbal, je reconnais que je signe toutes et chacune des résolutions qu'il contient.


DANIEL LÉBOEUF,
MAIRE
MAIRE